

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Marie Moret](#)[Collection Moret_Registre de copies de lettres envoyées_FAM](#)
1999-09-56ItemMarie Moret à madame veuve Laporte, 25 septembre 1895

Marie Moret à madame veuve Laporte, 25 septembre 1895

Auteur·e : Moret, Marie (1840-1908)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction[25 septembre 1895](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Familistère

Destinataire[Roger et Laporte](#)

Lieu de destination7, ruelle des Saintes-Maries, Nîmes (Gard)

Description

RésuméConfirmation de la lettre du 24 septembre 1895 indiquant que les étiquettes d'expédition du journal *Le Devoir* ne se trouvaient pas dans le ballot contenant les exemplaires du numéro de septembre 1895 du journal. Préparation du numéro d'octobre du *Devoir* : retourne les épreuves des pages 593 à 609 avec davantage de corrections que de coutume ; demande la vigilance de l'imprimerie.

Mots-clés

[Administration et édition du journal Le Devoir](#)

Personnes citées[Pascaly, Charles-Jules \(1849-1914\)](#)

Informations sur le document source

CoteInv. n° 1999-09-56

Collation1 p. (243r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationFamillistère de Guise

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/03/2023
Dernière modification le 18/09/2023

Guise Familistère
29 septembre 1895

Madame ^{me} Laporte,

J'ai l'honneur de vous
confirmer ma lettre d'hier
vous réclamant les 4000 étiquettes
qui ne se sont pas
trouvées dans le ballot du
"Droit".

Par ce même courrier,
je vous retourne les
épreuves des pages 593 à 609
Je regrette d'avoir encore
à vous dire qu'il y a faire
plus de corrections qu'il
n'était de coutume

jusqu'ici chez vous.
Mais je compte sur votre
vigilance pour la parfaite
exécution des corrections
indiquées.

— M. Pucaly n'ayant
pu revoir son article
de fond, je compte que
vous aurez l'honneur
comme je vous l'avais
demandé instamment
par ma lettre du 20^e —
le plus grand soin aux
corrections indiquées.

Je vous prie d'agréer, Madame,
l'expression de mes sentiments
distingués
Marie Godin